



## Déclaration d'une vente au déballage

En cas de ventes dans le cadre des manifestations (vide-grenier), les documents suivants sont à fournir :

- **l'imprimé Cerfa 13939\*01** dûment complété et signé du représentant de la structure organisatrice
- une copie de la **pièce d'identité** du représentant de la structure organisatrice

De plus, concernant la tenue de la vente au déballage, **l'organisateur devra tenir un registre** (sur papier libre) permettant :

- l'identification des vendeurs, via les nom(s), prénom(s), qualité et domicile de chaque vendeur ainsi que les références de la pièce d'identité produite ( nature (carte d'identité, passeport,...) numéro et date de délivrance de la pièce d'identité)
- Si le vendeur est une personne morale (société ou association), les mentions suivantes devront être indiquées : sa dénomination, son siège puis les nom(s), prénom(s) et domicile de son représentant à la manifestation, ainsi que les références de la pièce d'identité produite ( nature (carte d'identité, passeport,...), numéro et date de délivrance de la pièce d'identité)
- Pour les participants non professionnels, il devra y être fait mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Le registre sera à faire parapher **vierge** (sans les éléments relatifs aux vendeurs) au moins 8 jours avant la manifestation à l'accueil de l'hôtel de ville. Le registre devra pouvoir être produit le jour de la manifestation en cas de contrôle.

Enfin il devra être déposé sous 8 jours maximum après la manifestation auprès de la sous-préfecture.

L'ensemble de ces documents sont à joindre à votre dossier de demande d'organisation d'évènement.



13939\*01

**DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE**  
(Articles L310-2, L310-5, R310-8, R310-9 et R 310-19 du code du commerce et articles R321-1 et R321-9 du code pénal)

MEIE - DGCIS

**1 - Déclarant**

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse : n°

Voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité

Téléphone (fixe ou portable) :

**2 - Caractéristiques de la vente au déballage**

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

Marchandise vendue :

Neuve     D'occasion

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente :

Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

### 3 – Engagement du déclarant

Je soussigné(e),

auteur(e) de la présente déclaration, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Le

signature :

*Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).*

### 4 – Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée

N° d'enregistrement :

Remis à l'intéressé :

- Recommandé avec avis de réception  
 En main propre

- Par courriel  
 Contre récépissé

### **Observations :**